



Cahier des charges relatives à l'organisation de la journée départementale comptant pour le challenge départemental de cyclotourisme.



Le cahier des charges de la « Journée Départementale » prise en compte pour le challenge départemental correspond à la Charte des organisations de cyclotourisme de la FFCT.

Contexte (voir cahier des charges de la FFCT)

La Journée Départementale de Cyclotourisme est une manifestation qui a pour but de rassembler les cyclotouristes du département, à l'ouverture de la saison, afin de favoriser les contacts interclubs.

Elle se déroule sous la responsabilité du CODEP 37, qui en a la maîtrise et en fixe la date, aucun club du département ne pourra organiser une autre manifestation route ou VTT ce jour-là. Le Comité Départemental confie généralement l'organisation matérielle au club le plus récemment créé dans le département pour faciliter son intégration parmi les associations membres, asseoir son audience auprès de la Municipalité et autres organismes de la localité et sensibiliser ses adhérents à ses activités. Cependant, le club organisateur peut, ponctuellement, être désigné en fonction d'autres critères correspondant à un objectif déterminé. Le club ainsi désigné bénéficie du soutien du CODEP 37, voire d'autres clubs, sous forme d'aide et de conseils.

Comme son nom l'indique, cette Journée Départementale est organisée sur **la journée** avec clôture et remise des récompenses à 16 heures 30.

A TITRE EXPERIMENTAL :

- La gratuité pour tous les participants est instaurée.
- Le Comité Départemental rembourse sur factures au club organisateur les frais de ravitaillement à hauteur de 1.50 € maximum par participant (Hors licenciés du club organisateur).
- Le Comité Départemental défraie le club organisateur d'une somme de 1 € correspondant au nombre d'inscrits (hors licenciés du club organisateur).

Hormis ce préambule, l'ensemble du cahier des charges est identique à celui des autres randonnées route prises en compte pour le Challenge Départemental.